

Sous-titre

---

## BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

Arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances : du 29 Juin 1990 de l'affichage des prix et prestations de services

### TRANSACTION – NOTRE MISSION

- Estimation gratuite au plus près du marché
- Prise de mandat
- Communication via nos différents supports (internet- panneaux – mailings)
- Sélection des potentiels acquéreurs et organisation des visites
- Coordination avec le ou les notaires
- Revisite du bien, relevé des compteurs électriques, gaz, eau avant la signature de l'acte authentique
- Assistance à la signature de l'acte authentique chez le notaire

**Taux de commissions et honoraires T.T.C. du prix net vendeur  
à la charge du vendeur ou de l'acquéreur suivant convention**

**5 % TTC avec un minimum de 8000 €**